

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PRÉFECTURE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES
RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DE
L'ENVIRONNEMENT
Bureau des affaires
environnementales

La Rochelle, le

18 MAI 2015

A R R Ê T É N° 15 – 1061 du 18 mai 2015

**modificatif à l'arrêté du 13 août 2013
portant création et composition
de la Commission de suivi de site**
pour un établissement de stockage, conditionnement
et distribution de gaz combustibles liquéfiés
exploité par BUTAGAZ SAS
sur la commune de Le Douhet

*LA PRÉFÈTE DE LA CHARENTE-MARITIME
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L110-1, L124-1, L125-1, L125-2-1 et R125-5 à R125-8,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 247,

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 août 2013 portant création de la commission de suivi de site pour l'établissement de stockage, conditionnement et distribution de gaz combustibles liquéfiés de la société BUTAGAZ SAS sur le territoire de la commune de Le Douhet,

Vu l'arrêté préfectoral portant modification de la commission de suivi de site n° 14-1224 du 06 juin 2014 suite aux élections municipales et intercommunales des 23 et 30 mars 2014,

Vu la délibération n°109 du 10 avril 2015 du conseil départemental de la Charente-Maritime relative à la désignation des conseillers départementaux à divers organismes, commissions et conseils d'administration,

Considérant qu'il convient de modifier la composition de la commission,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime,

ARRÊTE

Article 1 : L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 13 août 2013 portant création de la commission de suivi de site pour l'établissement de stockage, conditionnement et distribution de gaz combustibles liquéfiés de la société BUTAGAZ SAS sur la commune de Le Douhet, est modifié ainsi qu'il suit :

"Article 4 : La commission est composée de :

a) La commission est composée ainsi qu'il suit :

1° Collège "administration de l'État"

La Préfète de la Charente-Maritime ou son représentant,
Le Chef de Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles ou son représentant,
La Directrice Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant,
Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ou son représentant,

2° Collège " élus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale concernés "

titulaire : M. Stéphane TAILLASSON, Maire de la commune de Le Douhet,
suppléant : M. Dominique LUCQUIAUD, 1^{er} Adjoint de la commune de Le Douhet,

titulaire : M. Jean-Michel TEXIER, 1^{er} Adjoint de la commune de Vénérand,
suppléant : M. Pierre GUILLAUD, 3^{ème} Adjoint de la commune de Vénérand,

titulaire : Mme Isabelle COSSON, mairie d'Ecoveux,
suppléant : Mme Marie-Claude COLIN, mairie d'Ecoveux,

titulaire : Mme Corinne GREGOIRE, Conseillère départementale,
suppléant : M. Caroline ALOE, Conseillère départementale,

titulaire : M ; Jacky EMON, Conseiller Régional

3° Collège "riverains de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée ou association de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée "

titulaire : M. René BARTHE, association Nature Environnement 17
suppléant : Mme Yveline PHELIPPEAU,

titulaire : M. Bernard MAZOIN, Union Fédérale des Consommateurs

titulaire : Mme Michelle LE BROZEC, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Charente-maritime
suppléant : M. Jean-Louis HILLAIRET,

4° Collège "exploitants" de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentants

M. Yannick CITERIN, chef de centre
M. Cyril LOISON, adjoint au directeur d'exploitation Butagaz
M. Cécile COME, ingénieur risques industriels
M. Eric GRAY, responsable risques industriels et HSSE
en tant que titulaires,

5° Collège "salariés" de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée,

M. Christophe VEILLON, représentant du CHSCT,
M. Didier LARMIGNAT, représentant des salariés au sein du comité d'entreprise,
en tant que titulaires,

M. Cyril SOURIAU, délégué du personnel
M. Stéphane XAVIER, représentant des salariés au sein du comité d'entreprise ,
en tant que suppléants respectifs,

personnalités qualifiées :

Le Capitaine Yann CEVAER, responsable du service opérations groupement centre,
Service Départemental d'Incendie et de Secours,
ou le Commandant Olivier DUMAS, chef du service prévision des risques

M. Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S), ou son représentant "

M. Eric FERRATON, responsable exploitation et Risques Réseau au sein du service commercial et gestion du réseau, Réseau Ferré de France.

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté préfectoral du 13 août 2013 modifié demeurent inchangés.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-maritime, le maire de Le Douhet ainsi que les directeurs des administrations mentionnées à l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 13 août 2013 sont chargés en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime et fera l'objet d'un affichage en mairie de Le Douhet pendant un mois.

La Rochelle, le 18 mai 2015

LA PRÉFÈTE,
Pour la Préfète,
Par intérim Le Secrétaire Général,


Magali SELLES

10/10/10